

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL 24 juillet 2023 PROCÈS VERBAL

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal :10

En exercice : 10

Qui ont pris part aux délibérations : ...8

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre juillet, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique VIDAL, Maire.

Date de la convocation : 20 juillet 2023.

Présents : VIDAL Monique, GUIRAUD Jean-Pierre, FRONT Gérard, BOUXIN BEGEAULT Catherine, PELISSIER Serge, MONTANT Catherine, GUIRAUD Magali, GUIRAUD Dominique.

Absents : OURLIAC Elodie

Absents (représentés) : TARDIEU Régis

Début de séance : 18h30

Secrétaire de séance : BEGEAULT Catherine

ORDRE DU JOUR



Approbation du procès-verbal du CM du 27 juin 2023.



Validation des lots 2-5-6-7 pour la rénovation des 6 logements.



Choix assurance dommage ouvrage.



Décision modificative N°2 du budget principal.



Informations et questions diverses.

○ APPROBATION PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2023 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

○ RENOVATION DE 6 LOGEMENTS : DÉCISION D'ATTRIBUTION DES LOTS AUX ENTREPRISES

Madame le Maire indique que suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 3 juillet 2023 et à l'analyse de M. LAGASSE architecte du projet, concernant la rénovation de 6 logements du village de vacances.

Les lots :

LOT N°2 : Charpentes/couverture/ gros œuvre	137 925.62€HT	SAS ROSALA
LOT N°5 : Carrelages -Faïences	15 326.00€HT	SAR SERRANO
LOT N°6 : Plâtrerie-cloisons-isolation	12 600.00€HT	SARL PERIES et FILS
LOT N°7 : Plomberie - chauffage-VMC	30 689.44€HT	EURL BERTOLDI

sont les 4 lots retenus qui correspondent à leurs enveloppe estimative du projet par lots.

Les lots non retenus seront remis à la consultation.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider le choix de la commission d'appel d'offre concernant ces lots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de confirmer le choix de la commission d'appel d'offres pour les entreprises retenues et sus nommées.

Voté : à la majorité

o **RENOVATION DE 6 LOGEMENTS : ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE**

Madame le Maire indique que dans le cadre de la rénovation de 6 logements du village de vacances, il convient de contracter une assurance dommages ouvrage qui est obligatoire.

Trois cabinets d'assurance ont été sollicités :

- GAN ASSURANCES
- AXA
- SMACL

La SMACL n'a pas donné suite à notre demande

AXA nous a proposé un devis à 7641.31€frais et taxes inclus.

GAN ASSURANCE nous a proposé un devis à 6545.90€frais et taxes inclus.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de retenir GAN ASSURANCES pour la couverture dommage ouvrage obligatoire pour les travaux concernant le projet de rénovation de 6 logements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir GAN ASSURANCES pour un montant de 6545.90€TTC .
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

Voté à l'unanimité

o **DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire expose à l'assemblée que des crédits doivent être ouverts à l'article ci-après du budget de l'exercice 2023.

Suite à un oubli d'annulation d'un titre de 42 648€(taxe pylônes) et pour régulariser l'état EDET de 2022 nous devons faire un mandat correspondant au compte 673.

Il est donc nécessaire de voter les crédits de comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

Chapitre	Désignation des articles		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Articles	Libellés		
65	6588	Autres charges diverses gestion courante	42 648.00	
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur		42 648.00
		TOTAL	42 648.00	42 648.00

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Fait à VERDUN-EN-LAURAGAIS, le 24 juillet 2023

La secrétaire de séance
Catherine BEGEAULT

Le Maire,
Monique VIDAL